



MAIRIE DE CHEVENON

3 rue des écoles
58160 CHEVENON
03 86 68 72 75
mairie@chevenon.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 24 mai 2022

Présents : M. Emmanuel LOCTIN, M. Yannick CAIRA, Mme Fabienne CANOT, Mme Martine GAUCHER, Mme Aurélie MONTIGNAC, Mme Frédérique PALLADINI, M. Philippe POUZOL, M. Jean-Luc RAYMOND, Mme Sandrine SORIAUX, M. Jean-Luc VINCENT.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme Françoise BERNARD donne procuration à Mme Fabienne CANOT, Mme Régine BERNARD-FOUCAULT donne procuration à M. Jean-Luc VINCENT, M. Florian DESROCHES donne procuration à Mme Frédérique PALLADINI, M. Jérôme FERRE donne procuration à M. Emmanuel LOCTIN, Mme Elodie MONTIGNAC donne procuration à Mme Aurélie MONTIGNAC.

Secrétaire de Séance : Jean-Luc RAYMOND

Le quorum est atteint.

La Séance s'ouvre à 18h30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02 MAI 2022

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Souscription contrat d'emprunt ;
- Souscription d'un prêt relais ;
- **Questions diverses** : Autorisation des personnels remplaçants à accéder à la cantine scolaire.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 130 000 € (cent trente mille euros) correspondant au financement de la part des travaux concernant la réhabilitation de la mairie déduction faite des subventions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'annuler la délibération n°2022-23 : Souscription d'un emprunt

- de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un **montant de 130 000 €** et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée d'amortissement : **25 ans**

Périodicité des échéances : **trimestrielle**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,66 %**

Durée : **100 trimestres**

Montant de l'échéance : **1 591,01 euros, soit 6364,04 annuels**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

SOUSCRIPTION D'UN PRÊT RELAIS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'annuler la délibération n°2022-24 : Souscription d'une ligne de trésorerie
- de souscrire, auprès du Crédit Agricole, un prêt relais en attendant l'arrivée des subventions pour les travaux de réhabilitation de la mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accepter la proposition suivante :

PRET MOYEN TERME Taux fixe en attente subventions Cotation Gissler 1A

⇒ Montant : 370 000 €

⇒ Durée : 2 ans

⇒ Frais de dossier : 0,10%

⇒ Taux fixe : 0.79 %

⇒ Mise à disposition des fonds par crédit d'office

⇒ Remboursement des intérêts annuel et du capital in fine

⇒ Remboursement anticipé total ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts

⇒ Conditions de remboursement indicatives dans le tableau d'amortissement en pièce jointe sur la base d'un déblocage du prêt dans sa totalité à la mise en place.

⇒ Les remboursements anticipés ne donnent pas droit à un nouveau tirage

⇒ **Une première mise à disposition des fonds de 10% devra être effectuée au plus tard le 2 août 2022.**

- de l'autoriser à signer les documents permettant la mise en place de ce prêt relais.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

QUESTIONS DIVERSES : AUTORISATION DES PERSONNELS REPLACANTS A ACCEDER A LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une autorisation sera donnée aux personnels remplaçants de pouvoir accéder à la cantine scolaire.

La séance est levée à 19h00.

Secrétaire de séance,
Jean-Luc RAYMOND



Le Maire,
Emmanuel LOCTIN